

ixad 

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**LA PRATIQUE DE
L'EXPERTISE
JUDICIAIRE
Parcours 1**



LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Parcours 1

Mieux appréhender l'expertise : Définition, objectif et cadre

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Session ouverte du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021

Durée totale estimée

9 heures (travaux compris)

Prix :

125€ TTC

L'inscription est prise en compte lorsque celle-ci est effectivement réglée.

Prérequis

Le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes avocats qu'à des avocats plus expérimentés.

Pour bien maîtriser la pratique de l'expertise judiciaire, nous vous conseillons de suivre les parcours 2 et 3 :

- Parcours 2 : Connaître le déroulement et les particularités de l'expertise judiciaire
- Parcours 3 : Mieux appréhender les alternatives à l'expertise judiciaire

Niveau

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

✓ Module 1 : Objet et finalité de l'expertise.

Objectif pédagogique : Quelle est la place d'une expertise judiciaire pendant une procédure ? Pourquoi l'expertise judiciaire prend-elle toute sa place dans le cadre d'une procédure judiciaire civile ? Et quelle est la posture de l'avocat, comment peut-il tirer parti d'une telle mesure d'instruction ? Connaître le sens et l'historique de l'expertise judiciaire, c'est un préalable indispensable à la bonne compréhension d'une telle mesure d'instruction.

✓ Module 2 : Les acteurs de l'expertise et leur rôle.

Objectif pédagogique : Expert, collègue d'experts, magistrat, juge du contrôle des expertises, sapiteur... De nombreux acteurs interviennent lors d'une expertise judiciaire : à chacun correspond un rôle bien précis, et leurs responsabilités sont cadrées.

Quels sont ces rôles ? Pourquoi, quand et comment interviennent-ils ? C'est essentiel de savoir répondre à ces questions pour que l'avocat puisse être pertinent.

✓ Module 3 : Le cadre de l'expertise.

Objectif pédagogique : Comment la mission de l'expert est-elle définie ? Par qui ? Selon quels critères ? Quelle est la marge de manœuvre de l'expert au cours des opérations ? Quelle posture doit-il adopter ?

Bien comprendre la posture de l'expert, son cadre de mission en tant que "bras droit de juge", permet à l'avocat d'orienter son travail.

✓ Evaluation finale

Objectif pédagogique : Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

Des documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.

Auteurs scientifiques

Florence BOYER

Avocate au barreau de Paris, spécialisée en droit du dommage corporel

Antoine CHATAIN

Avocat au barreau de Paris, exerçant en contentieux des affaires, responsabilité civile, informatique, risque industriel

Béatrice DESHAYES

Avocate aux barreaux de Paris et de Cologne exerçant en risques industriels et assurances

Hervé FOULT

Chirurgien orthopédiste, expert près la Cour d'appel de Paris

Dominique HAM

Avocat au barreau de Paris, exerçant en contentieux de la responsabilité civile et des contrats, du risque industriel et de l'informatique

Roch MENES

Chirurgien, expert judiciaire honoraire, président d'honneur de la Compagnie nationale des médecins de justice

Elizabeth MENESGUEN

Avocate au barreau du Val-de-Marne, ancienne bâtonnière, ancienne présidente de la commission Formation du CNB

Alain NUÉE

Premier président honoraire près la Cour d'appel de Versailles

Sylvie PATTE

Ingénieure civile des constructions, arbitre agréée CMATP et CMAP, experte près la Cour d'appel de Versailles

Sylvie PERRIN

Commissaire aux comptes, expert-comptable près la Cour d'appel de Versailles

Camille POTIER,

Avocate au barreau de Paris, exerçant en droit pénal et financier

Claude VALLET

Magistrate honoraire près la Cour d'appel de Nancy, ancienne présidente de Chambre de recours à l'Office Européen des Brevets

Spécialisation / matière concernée

Vie professionnelle

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions au référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Linda BOUTALEB – ixadfc2@ixad.fr – 03-20-90-77-35

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation par l'école.